

CONSILIUM
SAS au capital social de 100 euros
Siège social : 144 boulevard de la République 06400 Cannes
Immatriculée 851 068 460 SIREN
RCS de CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 OCTOBRE 2023

Le 11 octobre 2023,
A Cannes,

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

- Entrée de nouveaux actionnaires et cession de titres,
- Modification de l'objet social,
- Modification consécutive des statuts,
- Pouvoir pour les formalités,

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide l'entrée au capital de nouveaux associés par acte sous seing privé à établir, puis à déposer au siège de la société et au greffe compétent.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide de la modification de l'objet social comme suit :

« Article 2 – Objet :

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la prise de participation par tous moyens (notamment par achat, souscription, apport, fusion de toutes valeurs mobilières) dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer;*
- la gestion desdites participations,*
- la prestation de services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés tierces,*

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique décide la refonte complète des statuts aux fins de bon fonctionnement de la société avec plusieurs associés.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

038147A8911E44A...

Isabelle BLANCHARD, associée unique